



Déposé le 14 Septembre 2006

# S3 de Grenoble

 Supplément n° 1 de Septembre 2006  
 au Bulletin N° 177 de Juillet 2006

Prix du numéro: 1 • - Abonnement : 6,50 •.

*Éditorial*

**INTERVENIR  
ET PESER**

Si les questions d'Éducation ont occupé le devant de la scène ces dernières semaines, ce n'est pas seulement un effet marronnier : l'année est cruciale pour l'avenir du service public d'Éducation et le sens même de nos métiers. Les 6500 postes en moins cette année, les 5000 suppressions annoncées pour 2007, amplifient l'effet des suppressions antérieures : depuis 2002, elles représentent 27000 emplois en moins pour une diminution de 164000 élèves, soit un emploi pour 6 élèves. Les réformes que nous avons combattues, aux côtés des élèves et de leurs familles sont mises en place au détour de circulaires de rentrée. Nos rémunérations sont délibérément maintenues basses, aggravant encore nos pertes de pouvoir d'achat, pour mieux faire accepter un surcroît de travail et la nécessité pour les personnels de rechercher des indemnités de toute nature pour tenter de faire face à l'inflation. Officiellement celle-ci est niée ; elle est pourtant réelle : les dépenses pour le logement et le transport réduisent la part des revenus disponibles pour les autres dépenses. Le ministre de l'Éducation comme celui de la Fonction publique ont tous deux cru devoir s'adresser aux personnels pour les assurer du bien-fondé de leur politique. Dans la campagne électorale déjà bien amorcée, différents candidats, déclarés ou non, rivalisent dans la démagogie et l'absurde, par des propositions touchant la carte scolaire, la manière de « faire régner l'ordre » dans nos classes ou encore le sens de nos missions et nos modalités d'exercice, sans concertation avec les professionnels que nous sommes, ni prise en compte de nos analyses et revendications. La rentrée a également connu son lot habituel de publications dénigrant l'École et ses personnels : ces ouvrages sont autant des produits de marketing — les plumitifs qui s'y adonnent ont bien le droit de vivre — qu'une contribution à un tir d'artillerie idéologique, préparatoire à de nouvelles agressions. Si la question scolaire est une question de société, elle mérite un véritable débat de société. Si les professionnels que nous sommes n'ont pas à monopoliser un tel débat, il serait absurde et scandaleux que nous en soyons exclus et que nous ne puissions pas l'éclairer du point de vue de nos pratiques professionnelles. Il est vital, pour nous-mêmes et le sens de nos métiers, comme pour l'avenir de l'ensemble de la société que nous puissions faire entendre notre voix. La journée de grève et d'actions unitaires du 28 septembre est l'occasion de nous faire entendre et d'intervenir sur ces questions : chacun d'entre nous a la responsabilité de s'en saisir et d'être partie prenante de ce débat.

- Jacques AGNÈS -

**Jeudi 28 septembre : Journée de grève et d'actions**  
**à l'appel de l'ensemble des fédérations de l'Éducation :**  
**FSU, FERC-CGT, UNSA-Éducation, SGEN-CFDT, FAEN**

(voir les modalités dans les publications fédérales et syndicales départementales)

## Introduction / Présentation

La CA de juin a décidé de tenir ce Conseil syndical avant la prérentrée en raison d'une situation qui a conduit les fédérations de l'Éducation à décider d'une action très rapide dans la période de rentrée, avec des appels à des actions dès le 6 septembre et la perspective d'une grève dans le courant du mois et dont la date devrait être arrêtée dans la journée, probablement le 26 ou le 28. Il s'agit donc pour nous d'être en mesure d'intervenir dès demain dans nos établissements, par des prises de parole dans l'A.G. de rentrée et l'appel à se réunir dans la journée pour être partie prenante de ces initiatives.

Les raisons d'agir sont connues, en particulier dans le Second degré ; listons-les rapidement, ce sera l'un des objectifs de cette réunion que d'en développer les enjeux et les argumentaires ; je signale également le courrier du S1 n°1, et l'US qui arrive aujourd'hui, qui reviennent sur ces questions.

- **Politique budgétaire :** l'annonce de plus de 5000 postes supprimés dans le budget 2007 alors que cette rentrée 2006 se réalise déjà avec une suppression de 6500 postes, alors que les moyens des années précédentes étaient déjà à la baisse. Dans l'US qui arrive en principe aujourd'hui vous verrez ce chiffre : **27 000 postes supprimés en 5 ans, de 2002 à 2007 pour une diminution de 164 000 élèves**, soit un poste pour 6 élèves, ce qui constituerait un assez joli taux d'encadrement s'il n'était pas en négatif. Il convient de voir aussi si cette baisse du nombre d'élèves est purement démographique ou si elle n'est pas en partie due à l'orientation politique en matière d'Éducation : sorties précoces, recours au privé, renoncement aux ambitions, etc.
- **Poursuite de la mise en œuvre des réformes combattues, Fillon, Villepin, Robien :** Socle commun, Apprentissage junior, Conseil pédagogique, Groupes de compétences en LV, note de Vie scolaire, politique d'Éducation prioritaire.
- **Salaires :** paupérisation accrue des enseignants, en particulier pour la grille la plus largement appliquée ; début de carrière de plus en plus proche du SMIC ; pouvoir d'achat de tous mis en cause par hausse réelle du coût de la vie et l'absence de revalorisation salariale ; la « carrière » et les régimes indemnitaires (HS) se substituent désormais à l'indexation (ou au rattrapage) de la valeur du point d'indice pour tenter de maintenir le niveau de vie, avec des conséquences catastrophiques en fin de carrière (progression plus lente) et a fortiori pour les retraités.
- **De nouvelles menaces, déjà en germe, se sont précipitées cet été :** décret « Parents d'élèves » ; décharges statutaires ; devenir des IUFM — projet Pietric — discours de rentrée de Villepin et sa « priorité à l'Éducation » — Aline 300 euros ; Socle commun ; « relance » Éducation prioritaire ; service public d'Orientation —

Nous avons maintes fois montré les cohérences de la politique à laquelle nous sommes confrontés : réductions des dépenses publiques (baisse des impôts des plus hauts revenus et de certains secteurs ; désendettement) → Réduction des emplois publics dont les plus nombreux sont à l'EN, en particulier pour la catégorie A → Réduction de l'offre de service public et augmentation de la productivité du stock → Salaires bas pour rendre attractives les indemnités de toutes natures et renforcement de l'autoritarisme local.

### Le contexte de la rentrée

Deux dossiers ont dominé l'été : d'une part, la situation internationale, avec la guerre au Liban ; d'autre part, la question des « Sans Papiers » et la mobilisation de nombreux collègues dans les réseaux « Education Sans Frontières ».

Ces deux dossiers restent d'actualité. Nous devons en particulier être vigilants sur les suites qui vont être données à la question des Sans Papiers et à l'utilisation du thème de l'immigration dans la perspective des campagnes électorales déjà amorcées. La mobilisation a permis 6000 régularisations sur les 30 000 dossiers déposés, mais ceux qui n'en n'ont pas bénéficié courent désormais les plus grands risques ; il nous faut poursuivre et amplifier notre implication dans ce combat.

La situation internationale et les positions prises par la diplomatie française au plus haut niveau ont contribué à un certain redressement de la popularité de l'exécutif, comme par ailleurs le discours de propagande sur les « embellies » économiques et sociales : croissance, rentrées fiscales, emploi. Sur l'ensemble de ces sujets nous pouvons intervenir pour montrer les manipulations et mensonges, mais nous sommes dans une situation différente de celle du printemps, après les mobilisations et le retrait du CPE. Par ailleurs le poids de la perspective des élections du printemps, la focalisation des médias, vont rendre notre tâche de plus en plus difficile au cours de l'année. Pour autant, compte tenu de la situation de l'École, de l'évolution de nos métiers, des exigences qui sont les nôtres, les dossiers de l'Éducation ne peuvent être absents de la période : dans l'immédiat, pour peser sur les décisions et refuser les mesures néfastes, à moyen terme pour initier un véritable débat de société sur l'École, et en particulier le Second degré, ses objectifs et les moyens nécessaires à ses missions.

### Perspectives

- Actions de septembre : le 6 et la grève
- Réunion des fédérations FP le 4 septembre
- Conseil National 12 & 13 septembre pour envisager les suites
- Campagne de rentrée dans les établissements : situation, actions, syndicalisation. Planifier les visites S2, S3, S4
- Campagne d'opinion
- Pas seulement année électorale politique, mais également année de débats d'orientation et d'élections pour le SNES comme pour la FSU : calendrier académique et national SNES in dossiers ; le congrès FSU fin janvier / début février ; les S2 et militants départementaux pourront communiquer les dates et modalités départementales.

— Jacques AGNÈS —

# Compte rendu des interventions

> Serge PAILLARD – *Unité & Action* – S2 38 –

La situation que nous vivons, est celle qui est décrite dans un texte de l'OCDE (assez connu) indiquant qu'il ne fallait pas détruire le service public en l'attaquant de front mais en le dégradant petit à petit. Ainsi, la rentrée se passera certainement bien car elle est techniquement bien préparée. En collège, beaucoup de DGH données l'année dernière sont très serrées et certains établissements ont lutté contre, parfois avec un certain succès (St-Quentin-Fallavier). En même temps, on assiste à une fuite certaine des élèves vers le privé, (en particulier dans les établissements ZEP). Il faudra d'ailleurs que nous sachions demander aux candidats aux prochaines élections, si le modèle qu'ils envisagent pour la future éducation en France est le suivant. Un service public de plus en plus dégradé dans les quartiers difficiles pendant que le privé se développe ailleurs. Au lycée, les heures récupérées en supprimant les TPE en terminale n'ont pas été vraiment restituées par les dédoublements de langue en terminale et la promesse de dédoubler les autres niveaux n'a évidemment pas été tenue.

> Robert FARESE – *Unité & Action* –

Les médias ont lancé leur calendrier 2007 autour de la personnalisation des échéances électorales... Chaque jour, chaque heure, le citoyen sera « informé » de l'évolution des « cotes » de chacun ou chacune... Bien sûr, toute action revendicative d'ampleur n'aurait pas sa place avant l'échéance fatidique. Le SNES aurait tort d'intégrer ce calendrier et ce rythme... Le résultat du référendum du 29 mai, montre qu'une majorité de Français ne se laissent pas facilement manipuler par une presse de plus en plus « libérale », acquise aux idées du MEDEF (dont certains membres sont propriétaires de ces organes soit-disant indépendants). Il s'agira donc de mener en 2006-2007 toutes les actions nécessaires sans trêve électorale. D'autre part, il nous faut relancer l'action vis-à-vis de toutes les formes de précarité qui s'installent dans l'Éducation Nationale de plus en plus clandestinement ; c'est à nous de solliciter ces personnels pour les entraîner à la revendication, à la défense de leur dignité, à une intégration de titulaire.

> Éric ESNAULT – *PRSI – S1 Lycée Stendhal, GRENOBLE*

Cette rentrée à Stendhal : les Secondes à 35 et 36, et face à la pénurie de personnels de Vie scolaire et de surveillance, l'installation de caméras de surveillance dans les couloirs du collège ! Sur la question des Langues vivantes : il est utile et enrichissant d'organiser des stages « Langues vivantes ». Cependant, les collègues de LV manquent de modalités d'action et de revendications précises formulées par le SNES. Pourtant, le stage de l'an dernier avait rédigé des revendications à l'unanimité pour organiser le combat contre les décrets LV. Aujourd'hui, le démantèlement du Ministère de l'Éducation est en marche, organisé par le décret du 17 mai, qui supprime les 11 Directions remplacées par 3 Directions et 1 Secrétariat général (*incluant la DRH*). Le syndicat doit non seulement informer mais aussi organiser les collègues.

> Jean-Pierre RICHAUDEAU – *S1 Lyc.G.FAURÉ – Annecy*

- **Baccalauréat** : les conditions particulières de certains jurys du bac (*ex-STT*) où les notes attribuées par les correcteurs ont été modifiées, ce qui pose le problème du rôle des correcteurs et de la fiabilité des résultats du baccalauréat. Cela préfigure une vision dégradée du rôle de l'enseignant.

- Des procédures disciplinaires se développent dans notre académie. Elles ne concernent pas seulement des manquements professionnels mais visent à sanctionner des militants syndicaux ou des personnels défendant leur statut (c'est le cas d'une CPE dans mon établissement).

Ces procédures ont, aussi, pour objet d'intimider les autres personnels. Il faut envisager une réponse collective à cette politique sinon nous risquons un recul important du syndicalisme.

- Comment s'opposer à la mise en place des Conseils Pédagogiques ? Quelle portée ? Comment exprimer un refus qui ne sera presque jamais unanime ? Je souhaiterais que nous trouvions des pistes aujourd'hui.

> Gérard RAVIER – *Unité & Action – Retraité* –

## Action RESF avec FCPE – FOL – LDH – FSU.

En Savoie, nous avons eu une entrevue avec le préfet fin juin dans laquelle nous avons fait préciser la position. À ce moment, M<sup>me</sup> TOCHON, attachée au cabinet nous a dit que, dans le cadre des 25 000 reconduites à la frontière annoncées par Sarkozy à l'époque, la part de la Savoie était de 400. Depuis nous avons organisé des permanences devant les grilles de la Préfecture tous les mercredis à 18 heures (suivies par 4 à 15 personnes). Le Préfet parle de 70 dossiers de régularisation posés dans la presse. Nous connaissons environ 35 cas qui se sont adressés au RESF via la LDH principalement ou le Secours catholique. Nous avons demandé une nouvelle entrevue en Préfecture pour faire préciser l'état de la situation. Nous demandons aussi aux Conseillers Généraux auxquels nous nous sommes adressés par lettre, de s'engager dans une opération de parrainage. En relation avec Alain BOUVIER et Thierry REPENTIN, je suis chargé de demander une salle et nous organisons la cérémonie le 16 septembre à 14h30. Ce parrainage prendra l'aspect d'un parrainage républicain avec un parrain et une marraine pour chaque concerné. On souhaite avoir un élu et un représentant des organisations RESF : pour le SNES et la FSU, prévoir des volontaires des deux sexes pour faire des paires. En même temps, on demande à tous les parrains et marraines de s'engager collectivement dans tous les cas. On a déjà un cas à Louise de Savoie, entre autres, car il y a 5 enfants dont 2 malentendants (INJS) pour lequel il y aurait invitation à rejoindre le Cameroun.

> Pierre BELLOIR – *PRSI – S1 Clg. de SEYNOD (74)*

Il est certain que face à la résistance des personnels de l'Éducation Nationale, l'OCDE a défini une méthode qu'on pourrait qualifier « d'anarchique » pour s'attaquer à nos acquis (*en ne s'attaquant pas systématiquement aux mêmes acquis dans des établissements différents*). Mais, l'heure n'est plus au « grignotage » de nos droits, il est véritablement au démantèlement du Ministère de l'Éducation Nationale, au démantèlement de toute la Fonction publique. Encore 19 000 postes disparaissent dans la Fonction Publique. Mais surtout, avec le décret du 17 mai, l'administration centrale du Ministère est réduite à n'être plus qu'un organisme de coordination des projets régionaux. Des bâtiments entiers sont en train d'être vendus. Ce sont évidemment des directives européennes qui dictent cette politique. De même pour les Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). La VAE est un pilier de la réforme LMD dont l'objectif central est la destruction des diplômes. En effet, cette VAE serait acquise sous le contrôle du patronat puisqu'il participerait à ces validations. De plus, aujourd'hui, elle est le prétexte à la suppression du recrutement par concours.

## Compte rendu des interventions

➤ Xavier MARAND – Unité & Action –

### Réforme des décrets de 1950 :

Par l'intermédiaire d'un audit dit de « modernisation », le ministre veut modifier les décrets de 1950 afin d'amplifier sa politique de réduction du nombre de fonctionnaires. Deux points sont visés : les décharges de service et les conditions d'affectation et d'enseignement.

D'après l'audit, les décharges de service statutaires représentent 3000 ETP. Le projet prévoit une remise en cause partielle de l'heure de 1<sup>ère</sup> chaire en introduisant des conditions d'effectifs (*classe de plus de 24 élèves*), et de discipline (*celles évaluées au bac uniquement*). Les pondérations BTS et CPGE ne seraient pas touchées. Les heures de laboratoire disparaîtraient ainsi que les heures de pondération pour effectif faible ou lourd. Lorsque l'on voit l'augmentation du nombre d'élèves par classe actuellement, on comprend l'utilisation pour le Ministère d'une telle mesure. Les conditions d'affectation sur plusieurs établissements (*déjà peu restrictives*) seraient assouplies. La bivalence serait inscrite en tant que telle dans le décret. Ceci est d'autant plus inquiétant que depuis deux ans, les candidats aux CAPES peuvent passer une mention complémentaire.

### Syndicalisation :

Malgré l'embellie de 2004-2005, nous avons subi cette année un recul de 2,5 % au niveau national et de 6,9 % au niveau académique. Le problème au niveau académique est d'autant plus inquiétant que, par le biais du mouvement inter-académique, notre académie gagne des syndiqués. Mais une part de ceux-ci ne se resyndiquent pas. Nous devons nous interroger sur les motifs de cette absence de resyndicalisation. Il est à noter que si nos collègues ne se sont pas resyndiqués dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, ils ne le font presque pas après. Nous devons donc concentrer notre action sur le 1<sup>er</sup> trimestre en insistant sur l'importance de la syndicalisation dans un syndicat représentatif et influent comme le SNES qui plus est dans une année de congrès.

➤ Sébastien JOLIVET – École Émancipée –

### I) Clarifier et préciser nos orientations et revendications pour la rentrée :

- **Conseil pédagogique** : boycott, refus, sabotage... ?
- **Note de Vie scolaire** : refus ? même note à tous ? Favoriser l'action collective pour éviter le face à face Professeur principal / Principal
- **Remplacement** : réaffirmer notre opposition et relancer la campagne de refus.

### II) Action de grève de fin septembre

- Journée trop tardive : mettre le déroulement de la rentrée dans la balance
- Il est nécessaire de préciser nos revendications :
  - rétablissement des postes supprimés / postes supplémentaires
  - salaires...
  - envisager la suite de l'action avant la journée afin de créer une dynamique

### III) Divers

- Être attentif à la situation des TOS avec la mise en place de la décentralisation
- Le SNES doit centraliser et populariser les différentes actions menées localement pour tenter de les étendre (*occupations d'établissement, grèves locales...*).

➤ Joëlle GUILLAUME – Unité & Action –

1) « Un grand service d'Orientation », c'est faire passer progressivement les services d'Information et d'Orientation de l'Éducation Nationale à l'Emploi et réduire les missions des COPSY à de l'information, et à des actions liées à l'insertion professionnelle uniquement. Guichet unique, Maisons de l'Information (*Missions locales / ANPE / CIO*) dans certaines académies. L'ONISEP → diminution des budgets publics. L'information n'est plus indépendante. Publicité pour écoles privées et cabinets de coaching ! Externalisation des missions de prévention et du travail de prévention des COPSY → Maison du Handicap & loi Borloo.

2) **Débat Université / Emploi (rapport Hetzel)** sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) → pour le Gouvernement, l'Université doit s'adapter pour offrir une meilleure insertion professionnelle. Or :

- l'Université offre actuellement de nombreuses formations professionnelles IUT, IUP, licence pro, masters pro.
- l'adéquation Emploi / Formation est impossible → Il faut tenir compte d'un délai incompressible (*au moins 3 ans*) de formation.

Sous le prétexte de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants (*avec le développement de l'apprentissage à l'Université*) c'est, en fait, mieux adapter les étudiants à la précarité de l'Emploi, avec délocalisations, etc... qui est proposé !

**Proposition** : Intervenir ou organiser des débats sur le niveau de qualification, les diplômes, l'insertion professionnelle avec les fédérations de parents et les syndicats étudiants.

➤ J-Paul MARTENOT – É. É. – S1 lycée Argouges – Grenoble

**Dans** les raisons multiples de mobiliser à la rentrée, outre les attaques que nous subissons, une raison positive qui montre que la victoire est possible est la lutte qui a abouti au retrait du CPE. Même si la lutte menée par les jeunes et les salariés ne peut pas être reproduite à l'identique, au moins deux enseignements peuvent en être tirés :

- 1) **Les modalités d'action** avec une revendication forte maintenue tout au long d'un mouvement reconductible. Une grève de rentrée, avec les réformes mises en œuvre, aurait pu déclencher un tel mouvement.
- 2) **Pour gagner**, le mouvement doit avoir le soutien de l'opinion publique qui est très sensible à l'aggravation des inégalités sociales, consécutive de la baisse des moyens du service public : recours de plus en plus important à l'enseignement privé et aux officines privées, réforme des ZEP... Par rapport à cela, la campagne électorale qui s'annonce doit être exploitée et peut favoriser une mobilisation et un mouvement social en faveur d'un service public d'Éducation. La campagne pour le NON au référendum européen a montré qu'une telle mobilisation est possible.

➤ Alain DONTAINE – U & A – S1 lyc. PONTCHARRA

**2007** est l'aboutissement électoral d'une suite de mobilisations : défaite de 2003, poids de cette défaite en 2004, mobilisations de 2005 et enfin victoire CPE en 2006. J'ai des doutes, sur la volonté des collègues de repartir dès cette rentrée d'autant plus dans la perspective des échéances électorales de 2007. En revanche, une question traverse toute la société : les salaires. Je suis pour en faire l'élément central de la mobilisation. Enfin, il existe un débat sur l'École qui transparait dans les succès de librairie et une nécessité de s'y inscrire dans la perspective des débats pragmatiques de 2007.

## Compte rendu des interventions

➤ Marion BOULNOIS – É. É. – S1 lyc. Mounier - Grenoble

1) **Le Conseil pédagogique** - Il est important d'avoir une position claire de refus de cette instance, même si des collègues (*y compris du SNES*) veulent y aller, comme on l'a fait pour le protocole des remplacements de Robien. Peut-être que le CA peut rappeler dans une motion le caractère illégitime du Conseil pédagogique.

2) **Grève du 28 septembre** - Cette action, bien que nécessaire, reste un peu de l'ordre de la « traditionnelle manifestation de la rentrée » : comment faire pour inscrire notre lutte dans la durée ? Il faudrait s'adresser aux élèves et aux parents d'élèves, et développer des revendications unifiantes :

- a) Contre la suppression des postes
- b) Pour la hausse du pouvoir d'achat

La question des salaires est celle qui est la plus pertinente aujourd'hui.

➤ Sébastien JOLIVET – École Émancipée –

1) **Sur les remplacements de courte durée**

La question n'est pas encore gagnée. Réactiver le débat notamment sur :

- « mettre à niveau » les collègues nouveaux sur les décisions au sein de l'établissement quand c'est favorable ou essayer de renverser le rapport de force avec eux quand il était défavorable.
- Tenir compte d'un éventuel changement de direction pour maintenir / renouveler / établir un rapport de force favorable.

2) **Sur le Conseil pédagogique**

Plus de batailles (propositions et questions) :

- a) Faire de l'information, expliquer, dénoncer
- b) Que faire si on est désigné ? investir pour dénoncer ou boycotter ?
- c) Dans tous les cas investir le plus collectivement possible le 1<sup>er</sup> conseil pédagogique pour redire notre refus, son illégitimité...
- d) Se pose maintenant la question de savoir ce que l'on fait s'il se met en place ? Quelques pistes :
  - envahir systématiquement les conseils pédagogiques
  - refuser ses éventuelles décisions
  - proposer de créer en opposition des espaces de réflexion pédagogique sans présence d'une quelconque autorité hiérarchique.

3) **Préciser les revendications**

Pour les mouvements à venir : il est nécessaire de quantifier nos revendications (hausse de salaire, nombre de postes...). C'est un outil pour mesurer les avancées, ou non, obtenues par un mouvement. On s'en sert pour discuter de la nécessité de continuer ou amplifier le mouvement.

➤ Éric ESNAULT – PRSI – S1 Lycée Stendhal , GRENOBLE

→ **Sur les décrets sur les Langues vivantes** - Les revendications formulées lors du stage LV en octobre 2005 doivent être reprises dans la plate forme de grève de fin septembre :

- Refus des certifications par des organismes privés.
- Maintien des épreuves des LV dans le cadre du bac anonyme et gratuit.
- Demande de l'abandon des décrets de Robien sur ces groupes de compétences
- Retour aux 3 heures d'enseignement de LV

→ **Sur le Conseil pédagogique** - Sans revenir ici sur les attributions du Conseil et leurs dangers, le syndicat doit s'assurer que les collègues comprennent bien sa position :

- Bien sûr, appeler les collègues à ne pas y participer, à refuser toute légitimité à ses décisions.
- Mais aussi réaffirmer la position syndicale qui donne un sens à ce refus et qui appuie les modes d'action dans tel ou tel établissement : la demande de l'abandon du Conseil pédagogique.

➤ Pierre BELLOIR – PRSI – S1 Clg. de SEYNOD (74)

**Motion revendication proposée au CSA**

Le Conseil Syndical Académique du SNES du 31 août 2006 affirme ses revendications pour la rentrée 2006 :

- Abrogation du décret du 17 mai 2006 de démantèlement de l'administration centrale de l'Éducation Nationale.
- Retrait du Conseil Pédagogique, du décret sur les remplacements de courte durée, du décret sur l'enseignement des langues vivantes.
- Abrogation de la loi Montchamp du 11 février 2006 sur le démantèlement des droits des handicapés.
- Abrogation de la loi sur « l'égalité des chances » qui rétablit le travail des enfants.
- Maintien intégral du décret de mai 1950 qui définit notre statut.

Quelques explications concernant la loi Montchamp du 11 février 2006 (« Loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ») :

. Au nom du droit, pour des enfants handicapés, d'être intégrés dans les classes ordinaires, on fait disparaître le droit d'obtenir une place dans un institut médico-éducatif (IME).

. Le handicap devient une affaire privée (*puisque la loi permet l'intégration d'office des enfants handicapés dans des classes ordinaires contre l'avis des professionnels concernés*) et locale (*gérée au niveau départemental*). De plus, cette loi fait suite à la loi du 30 juin 2004 qui organise la ségrégation des personnes handicapées hors de la Sécurité Sociale en créant la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie (CNSA). On comprend la position du gouvernement quand on sait que la Cour des Comptes a calculé que la scolarisation d'un enfant en classe ordinaire coûte 3 800 euros par an et 27 000 à 50 000 euros par an en établissement spécialisé.

## Éducation sans frontières

Le Conseil Syndical académique du SNES, réuni le 31 août, appelle tous les personnels de l'Éducation à participer aux actions de protection des élèves de familles sans papiers. L'obligation scolaire reste pour la totalité des enfants et des jeunes un droit inaliénable, inscrit dans la Constitution. À cette rentrée scolaire, aucun élève ne doit manquer sur les bancs des écoles, des collèges et des lycées.

**Adopté à l'unanimité.**

# Une année de démocratie fédérale et syndicale

Cette année sera particulièrement riche sur le plan des débats internes et des renouvellements d'instances pour le SNES comme pour la FSU, aux niveaux départemental, académique et national. Les sections départementales de la FSU (SD) et du SNES (S2) publieront les calendriers liés aux congrès et élections fédéraux. Pour ce qui est du SNES, nous publions ci-dessous le calendrier académique.

## Le congrès académique.

Il se tiendra les lundi 12 et mardi 13 mars 2007, probablement à la Bourse du Travail de Grenoble, même si le lieu n'est pas arrêté définitivement. Il est constitué des membres de la CA et des délégués de S1. Chaque S1 dispose d'un délégué par tranche de 25 adhérents. Le Congrès académique sera préparé par un Conseil syndical (CSA), ouvert à tous, le mercredi 28 février. Le CSA siègera en commissions pour travailler sur les différents thèmes du congrès. Le congrès élira et mandatera la délégation de l'académie pour le congrès national qui aura lieu à Clermont-Ferrand, la dernière semaine de mars. Les S1 sont invités à organiser localement les discussions et à proposer des motions d'établissement et des contributions au débat. Ne pas hésiter à demander la venue de militants des différents niveaux de responsabilités (S2, S3, S4) pour animer cette préparation au congrès.

## Les élections de la CA académique et des bureaux départementaux.

Elles se dérouleront en même temps que les votes des rapports d'activité et financier nationaux, **du 15 janvier au 2 février**. Conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Section académique<sup>1</sup>, les S1 sont informés de ce calendrier et des modalités avant la date limite du **25 octobre** : c'est l'un des objets de la présente circulaire.

À condition d'en faire la demande avant le **13 novembre** auprès de la Section académique, tout syndiqué — ou groupe de syndiqués — peut prendre l'initiative de proposer aux votes des syndiqués une orientation et des listes de candidatures. Il peut demander la publication d'un **texte d'une page** dans une circulaire aux S1 pour exposer ses analyses, ses orientations et appeler les syndiqués à lui proposer des candidatures aux différentes élections. Le S3 doit adresser ces appels à candidatures aux S1 avant le **29 novembre**.

Les listes établies conformément aux dispositions du règlement intérieur, les déclarations individuelles de candidatures et les textes d'orientation devront être parvenus à la Section académique le **24 décembre au plus tard**. Jusqu'à cette date, les syndiqués ou groupes de syndiqués ayant exprimé le désir de présenter des listes de candidats aux élections bénéficieront de toutes les facilités pour vérifier auprès du S3 si les conditions d'éligibilité de leurs candidats et la validité de leurs listes sont bien établies. Merci à eux de ne pas attendre le dernier moment.

Les différentes échéances de cette année peuvent sembler lourdes à organiser pour les S1, mais c'est le prix de la démocratie. C'est également un gage d'efficacité syndicale : vis-à-vis de nos interlocuteurs officiels, il est essentiel que les instances en situation de responsabilité soient démocratiquement, et donc largement, élues et mandatées.

<sup>1</sup> Disponible sur le site académique

- Jacques AGNÈS -

### Sommaire

Page 1 : Éditorial  
Page 2 : Introduction au Conseil  
Syndical du 31/08/06  
Pages 3 à 5 : Interventions au  
Conseil Syndical.  
Page 6 : Calendrier de l'année  
syndicale et fédérale /  
Rappel du Stage LV.

### SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945  
BP 137 - 38403 -  
Saint Martin d'Hères - Cedex  
e-mail : s3gre@snes.edu  
Tél : 04 76 62 83 30  
Fax : 04 76 62 29 64  
Site académique :  
<http://www.grenoble.snes.edu>

Les sections académiques du **SNES** de Lyon et de Grenoble  
organisent un **stage** ouvert à tous les enseignants

## de Langues Vivantes,

le **vendredi 13 Octobre**, de **9 heures à 17 heures**  
au **lycée Léonard de Vinci de Villefontaine (Isère)**

Quelques thèmes à l'ordre du jour :

- Application du CECRL : comment ? (stages, consignes des IPR)
- Groupes de compétences : où en est-on ?
- Commissions académiques des LV : bilan des premières commissions

### Participation au stage :

Si vous souhaitez y participer et si vous travaillez ce jour là, **pensez à demander une autorisation d'absence** auprès de votre chef d'établissement. Aucune convocation n'est nécessaire. Celle-ci est de droit (dans la limite de 12 jours par an) si elle est déposée **1 mois avant la date du stage (avant le 13 Septembre)**. Passé ce délai, elle n'est plus de droit, mais peut néanmoins être accordée par le chef d'établissement (avec, le cas échéant, un éventuel rattrapage des cours). Voir le modèle de demande de congé pour formation syndicale, le questionnaire préparatoire et le bulletin d'inscription sur le site académique du SNES (<http://www.grenoble.snes.edu/>).